



Association d'Histoire et de Géographie en Pays Aunisien

44, rue du vieux fief 17290 AIGREFEUILLE
contact@aunis-ahgpa.fr

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité (e) à participer aux travaux de l'

Assemblée Générale de l'AHGPA

Samedi 28 mars 2026 à 14 heures 30

L'Envol

17230 LONGÈVES

Ordre du jour :

- 1°- Accueil et présentation de la commune de Longèves
- 2°- Conférence de Yannis SUIRE, Président du Centre Vendéen de Recherches Historiques, sur « Le Marais Poitevin et l'Aunis vers 1700, vus Claude Masse, Ingénieur du roi ».
- 3°- Rapport moral, par Jean-Luc Dupas, Président
- 4°- Rapport d'activités 2025, par Danielle Ecalte, Secrétaire
- 5°- Bilan financier 2025 et budget prévisionnel 2026, par Hervé Lamoureux, Trésorier
- 6°- Cotisation 2027
- 7°- Projets et travaux en 2026
- 8°- Election du tiers sortant du Conseil d'Administration
- 9°- Questions diverses

Le verre de l'amitié clôturera nos travaux.

Avec mes meilleurs sentiments aunisiens,

A Aigrefeuille, le 20 février 2026,

Le Président,
Jean-Luc Dupas

Association d'Histoire et de Géographie en Pays Aunisien

Assemblée générale du 28 mars 2026 à LONGÈVES

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(à adresser à Madame Danielle ECALLE, 7, rue des Maurines 17230 CHARRON)

Je, soussigné (e) M. Mme.....

domicilié (e) à

propose ma candidature à l'élection du Conseil d'Administration de l'AHGPA
devant l'Assemblée générale du 28 mars 2026.

A, le.....

Signature

Réponse avant le 7 mars 2026

Association d'Histoire et de Géographie en Pays Aunisien

Assemblée générale du 28 mars 2026 à LONGÈVES

POUVOIR ⁽¹⁾

à retourner dûment rempli et signé, Madame Danielle ECALLE, 7, rue des Maurines 17230 CHARRON
ou par mail à « contact @aunis-ahgpa.fr »

Je, soussigné (e) M. Mme.....

donne pouvoir à

pour le (la) représenter lors des votes et des décisions à prendre au cours de
l'Assemblée générale du 28 mars 2026.

A, le.....

Signature ⁽²⁾

(1) Pour les membres adhérents de l'AHGPA ayant réglé leur cotisation 2025 et ne pouvant
assister à l'Assemblée générale du 28 mars 2026.

(2) Faire précéder la signature de la mention « bon pour pouvoir »